

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 117

présenté par

M. Reiss, M. Hetzel, Mme Meunier, Mme Kuster et M. Minot

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À la dernière phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« recherche »,

insérer les mots :

« médicale, fondamentale ou clinique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suite à un amendement adopté en commission, il n'est pas inutile de préciser que pour avancer dans le contexte marqué par la pandémie mondiale actuelle, il faut réinvestir dans la recherche médicale et ne pas réitérer les erreurs qui ont été faites après l'épidémie du SRAS en 2004.

Il est bon de préciser la complémentarité entre recherche médicale fondamentale et recherche médicale clinique.